

Formation PRAP - Initiale

Prévention des risques liés à l'activité physique pour les secteurs industrie, BTP, commerce

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- de se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement,
- d'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- de participer à la maîtrise des risques dans son entreprise ou établissement et à sa prévention



PROGRAMME DE LA FORMATION

=> **Compétence 1 : Être capable de se situer en tant qu'acteur PRAP des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement**

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

=> **Compétence 2 : Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues**

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

=> **Compétence 3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention**

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
-

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tout salarié/employé du secteur BTP, Industriel, Commerce

PRE-REQUIS NECESSAIRE À LA FORMATION :

Pas de pré-requis à la formation

MODALITES D'ANIMATION ET MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION :

Progression pédagogique par objectif

Méthode participative avec mise en situation

ORGANISATION ET MODALITES DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- Salle de formation adaptée.
- Documentation INRS remise aux participants
- Matériels divers pour réaliser les cas pratiques/manipuler des charges.
- Une feuille de présence signée par ½ journée.
- Un travail intersession sera demandé aux stagiaires après la première journée de formation. Le temps nécessaire devra être donné au stagiaire pour effectuer l'étude demandée, à faire en observant son poste de travail.

VALIDATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :

- Évaluation continue et formative.
- Le stagiaire doit avoir suivi l'intégralité de la formation et réalisé l'épreuve certificative selon une grille d'observation et d'analyse d'une situation de travail fournie par l'INRS. En fonction de la réussite de cette épreuve, un certificat « Acteur prévention PRAP » sera délivré pour une période de 24 mois.

ANIMATEUR DE LA FORMATION :

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels (IPRP) et dans les systèmes de management Qualité Sécurité Environnement et **titulaire de l'attestation de compétences "formateur PRAP" délivrée par l'INRS.**

Durée : 2 jours, soit 14h00 répartis si possible sur 3 semaines

En inter ou intra entreprise

10 stagiaires maximum par session

Tarif : nous consulter

Nous contacter